

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS

VENTES ET INSTALLATIONS POUR CLIENTS PARTICULIERS

BOURGUIGNON ÉNERGIES – Entreprise BOURGUIGNON
21 avenue du Hêtre, 12160 Baraqueville

SIRET : 521 325 563 00059

Tel. : 05 65 58 70 50 | Courriel : accueil@bourguignonenergies.fr

CONDITIONS APPLICABLES AUX DEVIS SIGNÉS PAR DES CONSOMMATEURS

1. Champ d'application Les présentes CGV régissent les devis et contrats conclus avec des particuliers pour la vente, la pose, la mise en service et, si prévues, la maintenance et le dépannage de poêles, chaudières, PAC, climatisations, panneaux photovoltaïques, batteries et bornes. Seules les prestations détaillées au devis sont comprises.

2. Devis et commande Le devis est valable 30 jours sauf mention contraire. La commande résulte de son acceptation avec les présentes CGV et annexes précontractuelles. Toute condition particulière expressément acceptée sur le devis prévaut, sans écarter les droits légaux du consommateur.

3. Prix et paiement Prix en euros HT et TTC, TVA selon la réglementation. Sauf conditions particulières : 50 % d'acompte à la commande et 50 % à l'achèvement, lors de la réception et sur facture. L'acompte n'est pas constitué d'arrhes. Pour les contrats hors établissement, aucun paiement ou contrepartie ne peut être reçu durant les 7 premiers jours, sauf exception légale. Le solde reste soumis aux droits du client en cas de réserves ou de non-conformité.

4. Calendrier et retards La date ou le délai d'exécution est fixé au devis ou par écrit. Les parties se concertent en cas d'événement justifiant un report (intempéries dangereuses, chantier indisponible, décision administrative, force majeure). Les droits légaux du client en cas de retard restent applicables.

5. Accès et caractéristiques du site Le client communique les informations utiles (toiture, structure, réseaux, amiante connu, accès, servitudes, copropriété) et assure un accès sûr aux dates convenues. Toute difficulté technique non raisonnablement décelable est signalée ; les travaux complémentaires font l'objet d'un accord écrit préalable, hors mise en sécurité urgente.

6. Modifications Toute prestation supplémentaire, modification de matériel ou changement demandé par le client nécessite un devis ou avenant accepté avant exécution, indiquant le coût et, le cas échéant, l'effet sur le délai. Le prix ou les équipements essentiels ne peuvent être modifiés unilatéralement.

7. Autorisations et raccordements La répartition des démarches (urbanisme, copropriété, raccordement, contrôles, revente d'électricité) est fixée au devis. Les délais des organismes tiers sont distingués du délai des prestations de l'entreprise ; les refus sont traités selon les conditions suspensives convenues et le droit applicable.

8. Aides et TVA CEE, MaPrimeRénov', aides locales et avantages fiscaux dépendent des textes, de l'éligibilité et des organismes compétents. Une estimation ne vaut pas garantie d'obtention, sauf engagement écrit précis de l'entreprise. Le client fournit les justificatifs nécessaires, et le devoir de conseil de l'entreprise demeure.

9. Photovoltaïque et performances Production, autoconsommation et économies simulées sont des estimations fondées sur l'ensoleillement, l'orientation, l'ombrage, les usages et les tarifs. Aucun résultat chiffré n'est garanti sans clause expresse au devis. L'entreprise reste responsable de la conformité des équipements et de leur installation.

10. Réception des travaux Une réception contradictoire est proposée à l'achèvement, de préférence avec procès-verbal et éventuelles réserves. L'entreprise traite les désordres lui incombant dans un délai adapté. Réception et règlement n'excluent pas les garanties légales. Les notices et documents requis sont remis.

11. Garanties et assurance Les garanties légales applicables sont maintenues : conformité des biens si applicable, vices cachés, parfait achèvement, bon fonctionnement et décennale selon la nature de l'ouvrage. Les garanties commerciales des fabricants s'y ajoutent. Assurance décennale : ERGO, contrat RCD SV75321111 ; attestation communiquée lorsqu'exigée.

12. Entretien et SAV L'utilisateur respecte notices, consignes de sécurité et entretiens obligatoires. Sauf mention au devis, entretien périodique et consommables sont exclus. Toute intervention hors garantie payante donne lieu à une information préalable sur le tarif et à un devis lorsque requis.

13. Rétractation Pour les contrats à distance ou hors établissement, un droit de rétractation de 14 jours s'applique en principe, avec exceptions et point de départ légaux. La notice et le formulaire sont fournis lorsque requis. Un commencement anticipé de service exige les demandes expresses prévues par la loi ; les 7 jours d'interdiction d'encaissement hors établissement restent applicables, sauf exception.

14. Résiliation et inexécution Hors rétractation légale, résiliation, suspension, réduction de prix et éventuelle réparation d'un préjudice sont régies par le contrat et la loi. Aucun acompte n'est automatiquement conservé au seul motif d'une annulation. Les droits du consommateur sont préservés.

15. Réclamations et médiation Réclamations : Bourguignon Énergies, 21 avenue du Hêtre, 12160 Baraqueville ; 05 65 58 70 50 ; accueil@bourguignonenergies.fr. Après réclamation écrite non résolue, recours gratuit au médiateur de la consommation :

CM2C

49 rue de Ponthieu

75 008 PARIS

Tel : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Mail : litiges@cm2c.net

Tribunaux compétents selon la loi.

16. Données personnelles Les données sont utilisées pour devis, commandes, travaux, facturation et garanties dans le respect du RGPD. Droits exercés auprès de l'entreprise. Droit français applicable, sans préjudice des règles impératives protégeant le consommateur.

17. Photographies – autorisation facultative Les photos nécessaires au suivi technique restent distinctes de toute diffusion commerciale. Pour montrer l'installation, Bourguignon Énergies ne publie sur son site, ses réseaux sociaux ou ses supports imprimés que des photos autorisées ci-dessous, sans personne identifiable ni adresse visible. L'autorisation est gratuite, valable 3 ans, révocable par courriel à accueil@bourguignonenergies.fr, et sans incidence sur le devis. Toute personne reconnaissable doit donner son accord distinct.

DIFFUSION DE PHOTOS : [] J'AUTORISE [] JE N'AUTORISE PAS

Nom : _____ Date : ____ / ____ / ____

Signature du client : _____